



Les rencontres et échanges pluridisciplinaires

- **Ateliers** interdisciplinaires autour de problématiques communes
- **Groupes de travail sur site**
- **Echanges de savoirs, croisements de regards**
- **Colloques** : "Les chantiers du DAPSA"
- **Informations** sur les partenaires et les ressources du territoire francilien en termes de possibilités de prise en charge et d'accompagnement

Le DAPSA est un réseau de santé au sens de l'Art. L.6321 du Code de la Santé Publique et à ce titre financé par l'ARS Ile-de-France et le département de Paris.

Ses principes d'intervention :

- ✓ Interventions non sectorisées, en pré et post-natal, jusqu'aux 3 ans de l'enfant
- ✓ Libre acceptation de l'intervention
- ✓ Confidentialité des propos
- ✓ Information aux familles de la mise en place d'un travail en réseau

L'EQUIPE

Tommy CAROFF - directeur
Brigitte DALET - assistante sociale
Stéphanie DETREZ - psychomotricienne
Julie LARGILLIERE - psychologue clinicienne
Catherine MACHI - éducatrice spécialisée
Paula NASTASIE - pédopsychiatre
Cécile PELTIER - éducatrice spécialisée
Rosine REAT - psychologue clinicienne
Marijo TABOADA - psychiatre
Madeline THOMAS - assistante administrative



RESEAU DE SANTE DAPSA

Dispositif d'Appui à la Périnatalité et aux Soins Ambulatoires

59, rue Meslay
75003 PARIS

Tél : 01 42 09 07 17

Courriel : reseau@dapsa.org
www.dapsa.asso.fr

Accueil téléphonique du lundi au vendredi
de 9h30 à 17h00



Le DAPSA propose un appui aux professionnels intervenant auprès de familles en situation complexe.

Les professionnels peuvent faire appel au DAPSA :

- de la grossesse aux trois ans de l'enfant, que l'enfant soit ou non au domicile de ses parents
- pour un appui à la coordination entre professionnels et entre établissements
- pour solliciter la mise en place d'une équipe mobile

❖ Appui à la coordination (à la carte !) :

- Analyse de situation
- Soutien aux équipes, appui à la réflexion
- Concertation pluridisciplinaire et interinstitutionnelle
- Travail d'orientation
- Conseil, information, recherche
- ...

Pour quels professionnels ?

- ❖ Tous professionnels intervenant auprès de familles, ou de certains de leurs membres, et pour lesquels ils constatent une ou plusieurs des difficultés suivantes :
 - Des difficultés d'accès aux soins liées à des troubles psychiques (dont addictions)
 - Un croisement de problématiques somatiques, psychiques, éducatives,...
 - Une superposition de problématiques concernant les adultes et de problématiques concernant les enfants
 - Des questions de partenariat
 - Des soucis de continuité
 - Des besoins de relais ou d'orientation

❖ Les champs concernés :

L'ensemble des professionnels, des établissements et des services jalonnant le parcours des familles, des adultes comme des enfants, de la période périnatale à la petite enfance.

❖ Territoire d'intervention:

Ile de France

Possibilité d'intervention directe auprès des familles

En parallèle de la concertation et du travail partenarial, le Dapsa peut intervenir directement auprès des familles.

❖ Equipe mobile d'évaluation et d'orientation

Evaluer les besoins et les capacités à s'inscrire dans un suivi adapté

Soutenir les adultes dans leurs fonctions parentales

Soutenir l'enfant dans son développement

Soutenir l'établissement des liens parents-enfants

Prévenir, contenir l'émergence de troubles dans des contextes de crise ou « d'entre-deux » pour les familles

Accompagner vers la mise en place d'un projet de soin, d'accompagnement